



Déclaration liminaire Formation spécialisée du CSA SPIP du 12 décembre 2023

Monsieur le Président,

Nous voilà - enfin - réunis pour une première rencontre depuis l'installation de la formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration (CSA)-SPIP.

"Enfin", car **l'administration ne respectera pas, pour 2023, le nombre annuel minimal de réunions de cette instance**, alors même que le sujet de la santé et de la sécurité au travail est essentiel.

"Enfin", car cela reste bien en deçà de nos attentes et interroge sur le message envoyé aux personnels !

"Enfin encore", car le **SNEPAP-FSU**, souhaite que cette instance ne demeure pas une coquille vide.

La réunion organisée le 18 décembre, à la demande de la CGT IP - secrétaire de la FS et du **SNEPAP-FSU** - secrétaire adjoint de la FS, **devra permettre d'organiser le calendrier de nos travaux pour 2024.**

Aujourd'hui, l'ordre du jour portait initialement sur l'examen du rapport de l'inspection santé et sécurité au travail, ainsi que sur la présentation - pour avis - du guide de prise en charge des agents victimes.

En l'absence de Rapport Social Unique établi par l'administration pénitentiaire, le **SNEPAP-FSU** et la CGT IP ont demandé à l'administration d'y ajouter deux points, **afin d'obtenir des chiffres sur la charge de travail et la santé des personnels en SPIP**. Le manque de précisions dans les données sollicitées auprès de la DAP démontre le nécessaire travail d'exégèse afin d'affiner les éléments de diagnostic.

Pour le **SNEPAP-FSU**, **les conditions de travail des personnels en SPIP sont un sujet dont l'administration doit davantage se saisir.**

Cela demande que des moyens plus importants soient dédiés à cette question et qu'elle soit abordée dès la formation initiale. En témoigne ainsi **le rapport de l'inspection santé et sécurité au travail, accablant pour la direction de l'administration pénitentiaire** :

- ✓ **Reconnaissance insuffisante de la place des assistants et conseillers de prévention** (qui se traduit en premier lieu par le non-respect de leur quotité de décharge d'activité)
- ✓ **DUERP élaboré souvent par le seul assistant de prévention** (quand il est élaboré ...)
- ✓ **Manque de formations** sur le sujet de la santé et sécurité au travail...

S'il est intéressant de rédiger des Plans Nationaux de Lutte contre les Violences (PNLV), de mettre en place un COPIL Qualité de Vie au Travail (QVT) ... leur traduction sur les terrains et leur véritable prise en compte ne seront possibles que si les acteurs disposent des moyens nécessaires !

Parce qu'il est impératif que la situation sur les terrains s'améliore réellement, pour le SNEPAP-FSU, la prévention des risques professionnels doit être au cœur de l'action de l'administration pénitentiaire.

Le SNEPAP-FSU œuvrera en ce sens dans le cadre de la formation spécialisée du CSA SPIP.